

Toulouse, le 07 Janvier 2019

Objet : *formation « Amélioration de la prise en compte du Desman des Pyrénées dans les procédures environnementales - attestation de capacité à rechercher l'espèce »*

Madame, Monsieur,

L'état initial écologique du territoire est **une étape déterminante dans l'élaboration d'un projet**.

La bonne mise en œuvre de la réglementation relative aux espèces protégées dans les projets d'aménagement et d'infrastructures repose sur un préalable indispensable qui est la connaissance des espèces et de leurs habitats sur les territoires concernés pour **disposer d'un état initial fiable et précis** permettant d'évaluer les impacts directs, indirects ou induits par le projet, de concevoir les mesures permettant d'éviter, réduire ou compenser ces impacts.

Le Desman des Pyrénées est une espèce dont la détection est difficile malgré les améliorations récentes en matière de connaissance.

C'est pourquoi plusieurs outils opérationnels ont été élaborés dans le cadre du projet Life+ Desman « Conservation des populations de Desman des Pyrénées et de ses habitats dans les Pyrénées françaises » afin de répondre aux exigences réglementaires : une monographie de l'espèce, un outil cartographique d'alerte en ligne, un protocole d'inventaire standardisé (méthodes à utiliser pour l'inventaire, périodes d'observation, calendrier de réalisation des différentes prospections, qualification des personnes en charge des inventaires...).

Afin que les inventaires de Desman des Pyrénées puissent être réalisés par le maître d'ouvrage ou son prestataire, une attestation nominative de capacité à rechercher l'espèce conformément au protocole officiel est nécessaire pour présenter toutes les garanties de qualification des personnes amenées à intervenir.

Une formation sur ces outils, permettant l'attribution de cette attestation nominative de capacité est proposée depuis 2 ans et est renouvelée en 2019. Ces formations sont organisées et animées par

la DREAL Occitanie et le Conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées (CEN MP) en partenariat avec la Fédération Aude Claire et le Conservatoire d'espaces naturels d'Ariège.

La formation s'adresse aux associations, aux bureaux d'études et aux maîtres d'ouvrage de travaux en rivière, susceptibles d'intervenir dans les Pyrénées.

Elle se déroulera en trois sessions :

- 2 journées (en salle et terrain) les **04 et 05 Avril 2019**,
- la prospection de 4 tronçons en autonomie conformément au protocole et la remise d'un rapport d'étude entre le **15 juillet et le 30 septembre 2019**,
- 2 journées (en salle et terrain) les **07 et 08 novembre 2019**.

Le programme prévisionnel est joint à la suite de ce courrier. Les informations pratiques sur le déroulement de la première session vous seront transmises ultérieurement.

Afin d'assurer une formation de qualité, le nombre de places est limité. Nous vous remercions d'argumenter votre souhait de participer et de nous retourner votre inscription (cf fiche jointe) par courrier (CEN MP - 75, voie du TOEC, BP 57611, 31076 Toulouse cedex 3) ou par mail (emile.poncet@espaces-naturels.fr) avant le **vendredi 22 février 2019**.

Le LIFE+ Desman permet le financement des formateurs. Le logement et les repas des participants restent à la charge de leur employeur.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Daniel Marc,
Directeur du CEN MP



Listing du matériel à amener : waders ; éventuellement cuissardes (en plus des waders) ; bâton de marche ; bonne lampe type torche ; carnet de note/sacoche ; appareil photographique si possible

FICHE D'INSCRIPTION -----

Structure :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Coordonnées (adresse postale, téléphone et mail) :

✉ :

☎ :

💻 :@.....

Merci d'argumenter votre souhait de participer à cette formation :

Nous vous rappelons que la formation doit être suivie dans son intégralité pour obtenir l'attestation nominative : 04/05 avril 2019 + travail personnel de prospection avec rendu de rapport entre le 15/07 et le 15/10 2019 + 07/08 novembre 2019.

PROGRAMME PREVISIONNEL.....

04 & 05 avril 2019

► Jeudi 04 avril :

9h00 – accueil des participants

9h30 – Présentation générale et tour de table

10h00 – Présentation du Desman des Pyrénées, de sa biologie, son écologie, sa répartition, ses menaces, aspects réglementaires

12h30 – Repas

14h00 – Terrain (présentation de son habitat, recherche et collecte des indices de présence)

17h30 – Présentation du PNA Desman / du projet LIFE+ Desman et zoom sur quelques actions

► Vendredi 05 avril :

9h00 – Introduction

9h15 – Présentation de l'outil cartographique d'alerte

9h35 - Présentation du protocole standardisé de recherche de fèces

12h00 – Repas

13h30 – Terrain (recherche de fèces dans deux rivières de configurations différentes)

17h00 – Débriefing et clôture

Prospections en autonomie

Chaque participant devra prospecter entre le 15 juillet et le 30 septembre 2019 4 tronçons de rivière en se conformant au protocole standardisé. Il devra remettre, avant le 15 octobre 2019, son rapport à l'organisateur désigné comme son référent lors de la 1^{ère} session de formation.

07 & 08 novembre 2019

Le programme restera à affiner selon les retours et les remarques signalés dans les rapports. Trois thématiques principales seront toutefois abordées:

1/ Retour sur les prospections en autonomie et sur les rapports

2/ Terrain : approfondissement des prospections

3/ A partir de quelques cas concrets, réflexions et discussions autour de l'évaluation des impacts et des mesures « Eviter, Réduire, Compenser »
